



**SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE (30)  
ANCIEN SITE RECYLEX**

**ANCIENNE MINE DE CARNOULES : ETUDE D'UN PROGRAMME DE  
REAMENAGEMENT ET DE LA FAISABILITE DU PHYTOMANAGEMENT**

**Lot 1 : étude de l'avant-projet de réaménagement**

**Lot 2 : faisabilité du phytomanagement :**

**Essais au laboratoire**

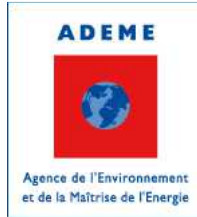
**Essais in situ**

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

1. Règlement de la consultation
2. Acte d'engagement
3. Cahier des charges
4. Cadre de décomposition des prix
5. Projet de marché
6. Notice sécurité
7. Bordereau d'inscription pour la visite du site
8. Annexes

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :  
Mardi 7 avril 2015 à 16 h 00 à l'ADEME à ANGERS**

**DATE DE VISITE OBLIGATOIRE DU SITE : 27 février 2015 à 10 h 00  
Date limite d'inscription pour la visite : 26 février 2015 à 18 h 00**



**SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE (30)  
ANCIEN SITE RECYLEX**

---

**ANCIENNE MINE DE CARNOULES : ETUDE D'UN PROGRAMME DE  
REAMENAGEMENT ET DE LA FAISABILITE DU PHYTOMANAGEMENT**

**Lot 1 : étude de l'avant-projet de réaménagement**

**Lot 2 : faisabilité du phytomanagement :**

**Essais au laboratoire**

**Essais in situ**

---

**1**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Janvier 2015**

## I. ACHETEUR PUBLIC

1°) Nom et adresse officiels de l'acheteur public :

ADEME  
20 avenue du Grésillé  
BP 90406  
49004 ANGERS CEDEX 01

2°) Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Les entreprises désirant obtenir des renseignements complémentaires nécessaires à l'élaboration de leur proposition, devront faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres (cf §IV – 4.2), une demande par courrier électronique à :

**Monsieur Patrick JACQUEMIN**  
ADEME DIRECTION REGIONALE MIDI PYRENEES  
Technoparc 3 – Bat 9 – 1202 rue L'Occitane  
31 670 LABEGE  
Tél : 05 62 24 11 42 Fax : 05 62 24 34 61  
[patrick.jacquemin@ademe.fr](mailto:patrick.jacquemin@ademe.fr)

**Monsieur Marc ARGUILLAT**  
ADEME DIRECTION REGIONALE LANGUEDOC ROUSSILLON  
Résidence « Antalya », 119 avenue Jacques Cartier  
CS 29011  
34 965 MONTPELLIER Cedex 2  
Tél : 04 67 99 89 79  
Fax : 04 67 64 30 89  
[marc.arguillat@ademe.fr](mailto:marc.arguillat@ademe.fr)

3°) Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus :

*Auprès de Patrick JACQUEMIN, adresse ci-dessus*

4°) Type d'acheteur public :

Etablissement public industriel et commercial non soumis au code des marchés publics.

Le règlement interne des marchés de l'ADEME est consultable sur son site Internet [www.ADEME.fr](http://www.ADEME.fr) - rubrique « Publicité des Marchés ».

## II. OBJET DU MARCHÉ

1°) Description

Marchés de service

### 1.1) Description / objet du marché

Par arrêté préfectoral n°2014-16 du 2 juillet 2014 l'ADEME est chargée de réaliser une étude de la faisabilité d'une action de phytomanagement sur la zone de l'ancienne mine (annexe n°2).

La présente consultation a pour objet la réalisation de cette étude.

### 1.2) Lieu d'exécution des prestations de service

La mission se déroule sur la commune de Saint Sébastien d'Aigrefeuille au Nord d'Anduze. Des vues sont consultables en annexe n°1. **Le site est accessible. La visite est donc possible sans présence de l'ADEME sous la responsabilité du candidat. Celui-ci prévient préalablement l'ADEME qui en informera la mairie, propriétaire d'une grande partie des terrains.**

### 1.3) Division en lots

Oui, la mission comporte deux lots

Lot 1 : étude de l'avant-projet de réaménagement  
Lot 2 : essais au laboratoire et essais in situ

Le candidat peut répondre aux deux lots, s'il répond aux exigences du dossier de consultation.

### 1.4) Tranches fermes et conditionnelles.

Les marchés du lot 1 et du lot 2 prévoient une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

#### Lot 1 : Etudes en vue de l'élaboration d'un avant-projet.

- Tranche ferme :
  - o Etudes amont – définition du programme d'investigation
  - o Etudes de diagnostic
  - o Conduite des investigations
  - o Etudes préliminaires
  - o Avant - projet
- Tranche conditionnelle :
  - o Aménagement du périmètre de l'essai in situ

#### Lot 2 : Essais au laboratoire et in situ

- Tranche ferme :
  - o Etudes amont – définition des besoins
  - o Essais au laboratoire
- Tranche conditionnelle :
  - o Essais in situ

La tranche conditionnelle sera décidée par ordre de service sur la base des conclusions des essais au laboratoire.

### 1.5) Variante autorisée

Oui

Une offre variante, et une seule, pourra être proposée par le candidat, lui permettant de remettre une offre optimisée financièrement et/ou techniquement par rapport à la solution de base décrite dans le présent dossier de consultation, avec pour objectif par exemple d'améliorer la coordination entre les études ou de mieux vérifier la faisabilité du traitement.

Le dépôt de plus d'une offre variante rendra toutes les offres variantes irrégulières et conduira à leur rejet en bloc, sans qu'il soit procédé à leur examen.

En outre, toute offre de base jugée non conforme rendra l'offre variante irrégulière et sera rejetée.

En cas de dépôt d'une offre variante, une offre en réponse à la solution de base (offre de base) devra impérativement être fournie. Dans le cas contraire, l'offre variante sera considérée irrégulière et sera rejetée, sans qu'il soit procédé à son examen.

L'offre variante éventuellement déposée par le candidat :

- devra impérativement apporter a minima les mêmes garanties que la solution de base, notamment en termes d'objectifs, de calendrier de réalisation, de sécurité, de protection des intervenants et des tiers, et de protection de l'environnement,
- comprendra la justification technico-économique de la solution proposée et tout élément permettant la bonne compréhension de celle-ci.

Toute offre variante ne respectant pas ces limites et exigences sera rejetée.

#### 1.6) Prestations supplémentaires éventuelles

Non

#### 1.7) Modifications de détail au dossier de consultation

L'ADEME se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 2°) Durée du marché ou délai d'exécution

Les prestations devront commencer dès la notification du marché. Elles ne devront pas dépasser une durée de 36 mois. Les essais in situ devront être lancés dans un délai de 12 mois après notification du marché.

## III. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

### Conditions relatives au marché

#### 1) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables :

Les services, objet du présent marché, seront financés par le budget propre de l'ADEME et seront rémunérés dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique. Délai global de paiement de 60 jours à compter de la date de réception des factures.

## 2) Mode d'intervention des entreprises

S'ils le jugent nécessaire, les candidats pourront faire appel à des sous-traitants ou constituer un groupement d'entreprises solidaires comprenant un chef de fil désigné.

La liste des sous-traitants ou entreprises solidaires devra figurer dans la proposition en face des prestations qui leur seront confiées, et toutes les informations utiles devront être données pour justifier de leurs qualifications et de leurs garanties.

Le titulaire du marché restera exclusivement et entièrement responsable de l'exécution des prestations qui lui auront été confiées

## IV. PROCEDURE

### 1) Type de procédure

La consultation s'effectue par procédure de mise en concurrence normalisée, appel d'offres ouvert

### 2) Jugement des offres

2.1) Les critères intervenant au moment de l'ouverture de la première enveloppe intérieure « candidature » sont :

- **Capacité technique**
- **Capacité financière**

La seconde enveloppe des candidatures non retenues après ouverture de la première enveloppe ne sera pas ouverte et sera réexpédiée au candidat.

2.2) Les critères retenus dans la deuxième enveloppe intérieure « offre » pour le jugement des offres seront les suivants :

Qu'elles soient de base ou variante, les offres sont jugées sur la base des mêmes critères et selon les mêmes modalités, définis ci-après.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- **Critère n°1 : Valeur technique ;**
- **Critère n°2 : Prix des prestations.**

Pour établir le classement des offres, une pondération des critères sera appliquée dans les conditions suivantes :

- Critère n°1 - Valeur technique : 60 % de la note finale ;
- Critère n°2 - Prix des prestations: 40 % de la note finale ;

#### 1. La valeur technique de l'offre.

Celle-ci sera appréciée selon la qualité des réponses apportées aux demandes exprimées dans le cahier des charges par le **mémoire technique** du candidat, en fonction des 2 éléments d'appréciation (A, B) de l'offre, décomposés en **5 sous-critères (A1 à B1)** :

Eléments d'appréciation		Sous-critères techniques		
				pondération
<b>A - Méthodologie et moyens techniques</b>		A1	Compréhension de la demande	10%
		A2	Qualité, sécurité, environnement	10%
		A3	Organisation, réactivité	15%
		A4	Moyens techniques	15%
<b>B - Moyens humains et organisationnels</b>		B 1	Descriptif des moyens humains et organisationnels	50%

**Chacun des 5 sous-critères techniques sera noté sur 10 points :**

- **exceptionnel : 10**
- **excellent : 9**
- **très bon : 8**
- **bon : 7**
- **assez bien : 6**
- **passable : 5**
- **médiocre : 4**
- **mauvais : 3**
- **insuffisant : ≤ à 2**

**Si, sur l'ensemble des sous critères, deux ont été jugés insuffisants (note ≤ à 2 points), l'offre sera éliminée pour la suite de l'analyse.**

La Note critère n°1 sera ainsi calculée de la façon suivante en tenant compte de la pondération figurant dans le tableau précédent :

$$\text{Note critère n°1} = (A1 \times 0.1 + A2 \times 0.1 + A3 \times 0.15 + A4 \times 0.15) + (B \times 0.5)$$

## **2. Le prix des prestations**

La note critère n°2 (note sur 10) sera calculée de la façon suivante :

$$\text{Note critère n°2} = (\text{Montant de l'offre la plus basse} \times 10) / \text{Offre analysée}$$

## **3) Classement des offres**

Le classement des offres se fera ensuite sur l'addition des 2 notes obtenues pour chaque critère, avec application de la pondération définie ci-dessus :

$$\text{Note finale} = \text{note critère n°1} \times 0.6 + \text{note critère n°2} \times 0.4$$

A l'issue de l'analyse, les offres sont classées par ordre décroissant de valeur en fonction de la note finale obtenue.

Les candidats seront informés par courrier du résultat de la consultation.

#### 4) Renseignements d'ordre administratif

4.1) Le candidat retenu devra remettre dans un délai de 15 jours, à compter de la demande de l'ADEME (le délai commençant à courir à compter de la réception par le titulaire de cette demande) l'ensemble des certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant que celui-ci a satisfait à ses obligations fiscales, sociales et assurances à jour.

4.2) **Date limite de réception des offres : Mardi 7 avril 2015 à 16 h 00.**

4.3) **Langue devant être utilisée dans l'offre**

Toutes les pièces constituant la réponse du candidat seront rédigées en français. Les pièces non rédigées en français ne seront pas examinées.

4.4) **Délai pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**  
150 jours à compter de la date limite de remise des offres.

4.5) **Visite unique et obligatoire du site**

**La visite unique du site est fixée au vendredi 27 février 2015 à 10 h 00 (rendez-vous sur le site). Elle est obligatoire pour être admis à remettre une offre.**

- **Conditions de participation à la visite :**

Les candidats confirmeront leur participation à cette visite par courriel ([patrick.jacquemin@ademe.fr](mailto:patrick.jacquemin@ademe.fr)) au plus tard le **26 février 2015 à 18 h 00**.

L'ADEME se réserve le droit de limiter le nombre de représentants de chaque candidat en fonction du nombre de candidatures.

Chaque candidat signera lors de la visite une fiche de présence mise à disposition par l'ADEME.

- **Objet de la visite :**

Cette visite sera en particulier pour les candidats l'occasion d'apprécier les contraintes d'accès au site et la sensibilité de son environnement immédiat.

## V. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

### 1) Contenu du dossier de consultation

- Règlement de consultation
- Acte d'engagement
- Projet de marché
- Cahier des charges
- Cadre de décomposition des prix
- Notice sécurité
- Bordereau d'inscription pour la visite du site

**Le dossier est transmis par le site internet wetransfer sous un format .zip. Il appartient au candidat de le télécharger.**



## 2) Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet papier et un dossier complet numérique comprenant les pièces suivantes datées et signées par ses soins.

**Le dossier complet numérique sera au format PDF non verrouillé, et au format Excel pour ce qui concerne le détail de la proposition financière. Il sera préférentiellement sur une clé USB.**

### 2.1) Dans la première enveloppe intérieure :

Renseignements concernant la situation propre du candidat, justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité professionnelle, technique et financière minimale requise :

- Lettre de candidature DC1 ;
- Déclaration du candidat DC2 ;
- La copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Références techniques sur les 3 dernières années correspondant à l'exécution de prestations similaires ou une démonstration de la capacité de la société à réaliser de telles prestations. Le candidat indiquera pour chacune de ses références : la nature précise des prestations réalisées, le montant des prestations, le nom du client et la date de réalisation ;

En cas de groupement, chaque membre du groupement devra remettre l'ensemble des pièces susvisées.

**L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'ADEME ne souhaite pas recevoir un catalogue de références, dont certaines seraient sans relation avec l'objet de la présente consultation. Les candidats devront donner un nombre minimum de références, permettant de juger sa capacité à réaliser l'ensemble des prestations.**

### 2.2) Dans la deuxième enveloppe intérieure

En réponse à la solution de base, le candidat produira une offre comprenant les pièces suivantes :

- Acte d'engagement (complété, paraphé et signé)
- Projet de marché (complété, approuvé, paraphé et signé)
- Cahier des charges (approuvé, paraphé et signé)
- Notice sécurité (approuvé, paraphé et signé)
- Mémoire technique <sup>1)</sup>
- Proposition financière <sup>1)</sup>

**Toute offre non conforme au contenu du dossier de consultation sera automatiquement rejetée. Il appartient aux candidats de répondre scrupuleusement au dossier de consultation en joignant les documents exigés.**

**I) Mémoire technique** : proposition technique détaillée qui présentera la méthode employée au regard des différentes missions décrites dans le cahier des charges, comprenant les éléments suivants :

**A- Une présentation technique détaillée et argumentée de la méthodologie et des moyens techniques** que le candidat se propose d'entreprendre pour organiser et parvenir à l'exécution des prestations décrites dans le cahier des charges :

A1 – chapitre relatif à la compréhension de la demande ;

A2 - chapitre relatif à la qualité, la sécurité et l'environnement ;

A3 – chapitre relatif à l'organisation du candidat, à sa réactivité ;

A4 – chapitre relatif aux moyens techniques ;

**B - Le descriptif des moyens humains et organisationnels** qui seront mis en œuvre afin de réaliser chacune des prestations décrites dans le cahier des charges. La qualification du personnel que le candidat mettra à disposition pour chacune des missions sera établie par la fourniture de Curriculum Vitae (indication des titres d'études et/ou de l'expérience professionnelle). De plus, le rôle précis de chaque personne et l'organisation de l'équipe seront précisés. Une liste des **sous-traitants** que le candidat envisage de proposer à l'accord de l'ADEME sera fournie, en spécifiant les prestations effectuées par chaque sous-traitant et les dispositions prises pour s'assurer de leur qualité.

Devront être fournis dans l'offre :

- Le CV du chef de projet
- Les CV des techniciens

II) Une **proposition financière détaillée** correspondant à la réalisation des prestations décrites dans le mémoire technique. Pour l'offre de base, cette proposition financière respectera impérativement le cadre de décomposition des prix fourni dans le présent dossier de consultation : en particulier, toute offre dont les quantités définies dans le bordereau de prix unitaires seraient modifiées, sera déclarée non-conforme. Dans le cas d'une offre variante, le candidat s'attachera à adapter ledit cadre de décomposition aux prestations qu'il propose.

III) le **dossier numérique** avec l'ensemble du dossier.

## **VI. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**ETUDE D'UN PROGRAMME DE REAMENAGEMENT ET DE LA FAISABILITE DU  
PHYTOMANAGEMENT**

**Lot N° 1 et/ou 2 : XXXXXXXXX**

**Ancien site RECYLEX à ST SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE**

**NE PAS OUVRIR**

Ce pli devra parvenir à destination **au plus tard le Mardi 7 avril 2015 à 16 h 00**, date et l'heure limites de réception des offres indiquées à l'article IV – 4) 4.2 du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**ADEME - Direction Villes et Territoires Durables  
Service Friches Urbaines et Sites Pollués  
20 avenue du Grésillé - BP 90406  
49004 ANGERS CEDEX 01  
A l'attention de Muriel LE BIHAN**

**Par courrier avec accusé de réception ou par dépôt contre récépissé.**

Le pli précité doit contenir :

- deux enveloppes également cachetées portant le nom du candidat ainsi que, respectivement, les mentions «Première enveloppe intérieure» et «Seconde enveloppe intérieure»,
- le dossier d'offre complet sur support numérique.

Les plis qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.